

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs donnés	3
Nombre de suffrages exprimés	13

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 5 Décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2018

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Francis BRIT, Patrice RABILLER, Stéphane ROCHER, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ

Absents ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre FRANCHI à Joël PAGIS
Michel COUMAILLEAU à Stéphane ROCHER
Dominique LE BARZIC à Francis BRIT

Secrétaire de séance : Stéphane ROCHER

Le compte-rendu du 7 novembre 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.

OBJET N°535 : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Maire propose de reconduire l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 75 € - soixante-quinze euros - à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2018. La dépense sera imputée au compte 6574.

OBJET N°536 : MAISON DES ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle que, pour ce qui concerne le projet d'aménagement d'une Maison des Associations, la Commune de L'Hermenault a fait l'acquisition d'un bien immobilier situé 66, Grande Rue.

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 5 décembre 2018

Dans le cadre du Contrat de Ruralité, signé entre le Conseil Régional et la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée, une somme de 31.500 € avait été attribuée à L'Hermenault pour le projet susvisé.

Il convient désormais de déposer le dossier administratif auprès du Conseil Régional et d'approuver le plan de financement.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal mandate le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document en vue de l'obtention de la subvention pouvant être accordée par le Conseil Régional.

Le plan de financement de l'opération sera annexé à la délibération et au présent compte-rendu.

OBJET N°537 : CONTRAT GROUPE POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 533 du 07/11/2018, au motif que le Conseil Municipal a délibéré avant que le dossier soit validé par le Comité Technique Paritaire, soit le 15/11/2018. Son contenu est sans changement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU le courrier du 22 août 2018 par lequel Monsieur le du Président du Centre de Gestion nous informe de l'organisation éventuelle d'une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance ;

VU l'exposé du Maire ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15/11/2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION :

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet ;

ENVISAGE d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison, de 5 € net par agent et par mois sur la base d'un temps complet*. Les modalités de cette participation seront précisées, le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;

ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrite par le CDG.

*A ce stade, le montant de la participation ou de la fourchette de participation est indicatif ou estimatif.

OBJET N°538 : NOMINATION D'UN AGENT DE PREVENTION

Le Maire informe que, par arrêté du Maire du 09/08/2005, Madame Martine GRISEL, secrétaire de mairie, a été nommée « Agent Relais Hygiène et Sécurité ». L'intéressée ne souhaite plus assurer cette mission et pourrait être remplacée par Monsieur Emilien BONNAUD, adjoint technique principal 2nde classe.

Monsieur Emilien BONNAUD suivra la formation initiale d'Agent de Prévention d'une durée de 5 jours, ainsi qu'une formation d'actualisation annuelle d'une journée.

Après délibération, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Emilien BONNAUD en tant que nouvel « Agent de Prévention ».

OBJET N°539 : VIREMENT DE CREDITS

Le Maire rappelle que 2 emprunts ont été réalisés après le vote du budget primitif :

- 206.000 € pour l'aménagement de la boulangerie-snack
- 68.000 € pour l'aménagement de 2 logements à l'étage, dans la partie restant libre après les travaux d'aménagement de la boulangerie

Pour le remboursement de cette dette, la 1^{ère} échéance a été fixée en décembre 2018 ; il convient d'effectuer un virement de crédits pour pouvoir mandater les 2 échéances concernées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le virement de crédits ci-après :

Section de fonctionnement - dépenses

- Article 6688 - frais financiers - 700 €
- Article 6574 - subvention aux associations - 287 €
- Article 66111 - intérêts des emprunts + 987 €

Section d'investissement - dépenses

- Article 21318 opération 29 - bâtiments - 4.485 €
- Article 1641 opérations financières + 4.485 €

QUESTIONS DIVERSES

- ✱ Monsieur Joël PAGIS, Adjoint, donne un bref compte-rendu de la réunion qui s'est tenue au SYDEV :

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 5 décembre 2018

- ✓ Développement de la fibre optique : de 2019 à 2025 pour les particuliers, nécessité d'élaguer pour libérer les réseaux pour une meilleure réception, les adresses postales devront être complètes et à jour
- ✓ Vendée Numérique : création d'un comité pour faire remonter les problèmes existants concernant la téléphonie mobile
- ✓ Plan climat
- ✗ *Monsieur Philippe TRILLAUD, délégué au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize indique que des travaux de reméandrage de la Longèves seront effectués en 2019 en amont du château de L'Hermenault et au niveau de sa confluence avec le ruisseau de Pinocheau. Ces travaux s'effectueront en concertation avec le propriétaire des parcelles concernées et dès que la demande d'aide européenne aura été accordée*
- ✗ La soirée des vœux du Maire, prévue le 12 janvier 2019, sera organisée dans les mêmes conditions que par le passé ; 38 nouveaux ménages ont été recensés en 2018 et seront accueillis à l'occasion de la soirée des vœux
- ✗ Monsieur le Maire a signé la reconduction du contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque avec la Société MICROBIB
- ✗ Monsieur le Maire informe au niveau urbanisme et sur les liens étroits qui existent entre un PLU - Plan Local d'Urbanisme, un PLH - Programme Local de l'Habitat et un SCoT - Schéma de Cohérence Territorial
- ✗ Réflexion sur la création d'un nouveau lotissement à usage d'habitation
- ✗ Nécessité d'aménager un passage piétonnier sécurisé entre le lotissement des Noyers Pareds et le groupe scolaire Jules Verne - inscription de crédits au budget 2019
- ✗ Aménagement d'une boulangerie : le renforcement des murs est rendu nécessaire en raison de la création d'ouvertures

La séance est levée à 22 h 15

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 535 au n° 539